

Avis public de révision de la liste électorale

Date du scrutin : 12 mars 2023
District numéro 5 Du Vieux-Otterburn

Par cet avis public, Cynthia Bisson, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs du district numéro 5 Du Vieux-Otterburn :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la Ville le 10 février 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous avez 18 ans accomplis
 - Le 16 janvier 2023 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 16 janvier 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile dans le district numéro 5 Du Vieux-Otterburn, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé dans le district numéro 5 Du Vieux-Otterburn.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans le district numéro 5 Du Vieux-Otterburn, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Centre Marcel-Lacoste
545, chemin des Patriotes Sud, Otterburn Park, J3H 1Z4

<u>Jours</u>	<u>Heures</u>
Mercredi le 22 février 2023	de 13h30 à 17h30
Mercredi le 22 février 2023	de 19h à 22h
Jeudi le 23 février 2023	de 10h à 13h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée dans le district numéro 5 Du Vieux-Otterburn doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

SM-15 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Cynthia Bisson
Présidente d'élection
601 chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec), J3H 2M6
450 536-0303 poste 261

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 14 FÉVRIER 2023
Cynthia Bisson, présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Je, soussignée, présidente d'élection de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 14 février 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Cynthia Bisson,
Présidente d'élection

